

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom	: Silver Nitrate 0.05M Volumetric Solution (VL 282)
Code du produit	: VL282

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Réservé à un usage professionnel Industriel
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Substances chimiques de laboratoire

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SPECTRACER UK Ltd.  
201 Dyke Road  
BN3 1TL Hove  
United Kingdom  
T +44 (0)207 193 9114 - F +44 (0)203 432 4686  
Email: contact@spectracer.co.uk

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 112 (EU)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B-1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H400 - Très毒ique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
nitrate d'argent	(n° CAS) 7761-88-8 (Numéro CE) 231-853-9 (Numéro index) 047-001-00-2	0,1 - 1	O; R8 C; R34 N; R50/53
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
nitrate d'argent	(n° CAS) 7761-88-8 (Numéro CE) 231-853-9 (Numéro index) 047-001-00-2	0,1 - 1	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions

: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

TraITEMENT symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Eloigner le personnel superflu.

**6.1.2. Pour les secouristes**

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

- Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Chaleur et sources d'ignition.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

nitrate d'argent (7761-88-8)		
UE	Nom local	Silver, metallic
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Autriche	Nom local	Silber
Autriche	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	0,01 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	Nom local	Сребро, метал
Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Croatie	Nom local	Srebro, metal
Croatie	GV1 (granična vrijednost izloženosti) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Croatie	Naznake (HR)	EU*
République Tchèque	Nom local	St íbro
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m <sup>3</sup> )	0,3 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Nom local	Sølv, pulver, støv og opløselige forbindelser, beregnet som Ag
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	0,01 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Anmærkninger (DK)	E
Estonie	Nom local	Hõbe, metall, vähelahustuvad ühendid (arvutatud hõbedale)
Estonie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
France	Nom local	Argent (métallique)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	Nom local	Silber
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	DFG,EU

<b>nitrate d'argent (7761-88-8)</b>		
Hongrie	Nom local	EZÜST, fém
Hongrie	AK-érték	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Hongrie	CK-érték	0,4 mg/m <sup>3</sup>
Hongrie	Megjegyzések (HU)	EU1
Irlande	Nom local	Silver (metallic)
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	Notes (IE)	IOELV
Italie	Nom local	Argento, metallico
Italie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Lettonie	Nom local	Sudrabs,metāliskais
Lettonie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Malte	Nom local	Silver,metallic
Malte	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Nom local	Zilver, metallisch
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	Nom local	Srebro dymy i pyły
Pologne	NDS (mg/m <sup>3</sup> )	0,05 mg/m <sup>3</sup>
Slovénie	Nom local	srebro [7440-22-4] (topne spojine, računano kot Ag)
Slovénie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,01 mg/m <sup>3</sup>
Suède	Nom local	Silver* and sparingly soluble compounds (as Ag) total dust
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	Nom local	Silver, metallic
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Islande	Nom local	Silfur, duft, ryk og leysanleg sambönd, sem Ag
Islande	OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	0,01 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Nom local	Sølv, metallstøv og røyk
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,01 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	Nom local	Silver, metal and soluble compounds (as Ag)
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	0,01 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Equipement de protection individuelle

: Lunettes bien ajustables. Gants.

Protection des mains

: Porter des gants de protection

Protection oculaire

: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires

: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire



Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Liquide

Couleur

: Incolore.

Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

nitrate d'argent (7761-88-8)	
DL50 orale rat	1173 mg/kg (Rat)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis



# Silver Nitrate 0.05M Volumetric Solution (VL 282)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
----------------	---

nitrate d'argent (7761-88-8)	
CL50 poisson 1	0,0039 mg/l (96 h; Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	0,0006 mg/l (48 h; Daphnia magna; Locomotor effect)
CL50 poissons 2	0,006 mg/l 96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 2	0,006 mg/l (48 h; Crangon sp.)
Seuil toxique algues 1	0,0007 mg/l (Microcystis aeruginosa; Toxicity test)
Seuil toxique algues 2	0,0095 mg/l (Scenedesmus quadricauda; Toxicity test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Silver Nitrate 0.05M Volumetric Solution (VL 282)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

nitrate d'argent (7761-88-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: Non applicable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Silver Nitrate 0.05M Volumetric Solution (VL 282)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

nitrate d'argent (7761-88-8)	
BCF poissons 1	11 - 19 (Micropterus salmoides; Chronic)
BCF poisson 2	15 - 150 (Lepomis macrochirus; Chronic)
Log Pow	0,19 (Estimated value)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires	: Éviter le rejet dans l'environnement
-----------------------------	--

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de déchets agréé en accord avec les régulations locales/régionales/nationales/internationales.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 05 06\* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 3082
N° ONU (IMDG)	: 3082
N° ONU (IATA)	: 3082
N° ONU (ADN)	: 3082
N° ONU (RID)	: 3082

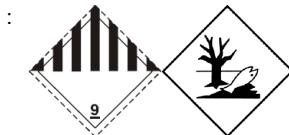
### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Désignation officielle de transport (RID)	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Description document de transport (ADR)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT ; nitrate d'argent(7761-88-8)), 9, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 9
Etiquettes de danger (ADR)	: 9



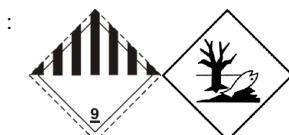
#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 9
Etiquettes de danger (IMDG)	: 9



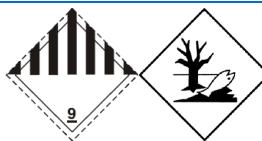
#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 9
Etiquettes de danger (IATA)	: 9

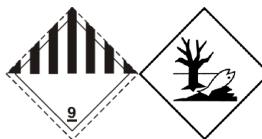


#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 9
Etiquettes de danger (ADN)	: 9

**RID**

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9  
Etiquettes de danger (RID) : 9

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Groupe d'emballage (IATA) : III  
Groupe d'emballage (ADN) : III  
Groupe d'emballage (RID) : III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.6.1. Transport par voie terrestre**

Code de classification (ADR) : M6  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601  
Quantités limitées (ADR) : 5l  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4  
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP29  
Code-citerne (ADR) : LGBV  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV13  
Danger n° (code Kemler) : 90  
Panneaux oranges :   
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E  
Code EAC : •3Z

**14.6.2. Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG)	:	274, 335
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citerne (IMDG)	:	T4
Dispositions spéciales pour citerne (IMDG)	:	TP2, TP29
N° FS (Feu)	:	F-A
N° FS (Déversement)	:	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A

**14.6.3. Transport aérien**

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	450L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A97, A158
Code ERG (IATA)	:	9L

**14.6.4. Transport par voie fluviale**

Code de classification (ADN)	:	M6
Dispositions spéciales (ADN)	:	274, 335, 61
Quantités limitées (ADN)	:	5 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E1
Transport admis (ADN)	:	T
Équipement exigé (ADN)	:	PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	0
Transport interdit (ADN)	:	Non
Non soumis à l'ADN	:	Non

**14.6.5. Transport ferroviaire**

Code de classification (RID)	:	M6
Dispositions spéciales (RID)	:	274, 335, 601
Quantités limitées (RID)	:	5L
Quantités exceptées (RID)	:	E1
Instructions d'emballage (RID)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	:	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP19
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	T4
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	TP1, TP29
Codes-citerne pour les citerne RID (RID)	:	LGBV
Catégorie de transport (RID)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	:	W12



# Silver Nitrate 0.05M Volumetric Solution (VL 282)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

Dispositions spéciales de transport - : CW13, CW31  
Chargement, déchargement et manutention (RID)

Colis express (RID) : CE8  
Numéro d'identification du danger (RID) : 90  
Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Silver Nitrate 0.05M Volumetric Solution (VL 282)
3.a. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	nitrate d'argent
3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	nitrate d'argent
3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classe de danger 4.1	Silver Nitrate 0.05M Volumetric Solution (VL 282) - nitrate d'argent

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau  
WGK remarque : Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R34	Provoque des brûlures



# Silver Nitrate 0.05M Volumetric Solution (VL 282)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

[WWW.FASTMSDS.COM](http://WWW.FASTMSDS.COM)

R50/53	Très毒ique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant

SDS EU Mod H F (REACH ANNEX II)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*